



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 juin 2018

n° 098-18 C

Objet : RD - Budgets supplémentaires 2018 des budgets de Chambéry métropole - Cœur des Bauges

- date de convocation le 08 juin 2018
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quatorze juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 61

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux -

Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Françoise Marchand -

Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Isabelle Rousseau -

Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Christophe Richel

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Céline Barniaudy à Alain Thieffenat - de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Yvette Fetaz à David Dubonnet - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Dominique Saint-Pierre à Mustapha Hamadi - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 7

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Daniel Grosjean - Dominique Pommat - Patrick Roulet - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 14 juin 2018

délibération n° 098-18 C

objet **RD - Budgets supplémentaires 2018 des budgets de Chambéry métropole - Cœur des Bauges**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle que les budgets supplémentaires ont pour objet d'intégrer les affectations de résultats des comptes administratifs 2017 et de procéder à des ajustements d'inscriptions de crédits.

Budget général

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	183 012,00	002	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	8 295 942,89
012	CHARGES DE PERSONNEL				
014	ATTENUATION DE PRODUITS		70	PRODUITS DES SERVICES	15 146,00
66	CHARGES FINANCIERES	100 000,00	013	ATTENUATION DE CHARGES	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 196 980,89	73	FISCALITE	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	739 096,00	74	SUBVENTIONS	8 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200 000,00	75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	
68	DOTATIONS ET PROVISIONS	6 000 000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	
042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 100 000,00
	TOTAL	10 419 088,89		TOTAL	10 419 088,89

Recettes :

La somme de 8 295 942,89 € correspond au résultat de fonctionnement reporté à la suite du vote du compte administratif 2017.

La somme de 2 100 000 € correspond à l'inscription budgétaire d'un mécanisme de neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement.

La somme de 15 146 € permet de comptabiliser des recettes supplémentaires liées à l'ajustement tarifaire opéré lors du Conseil communautaire du 3 mai 2018 pour la piscine de Buisson Rond.

La somme de 8 000 € est inscrite au chapitre 74 afin de comptabiliser la perception d'une subvention relative au schéma directeur des itinéraires de promenade et randonnée non prévue lors du budget primitif.

Dépenses :

La somme de 183 012 € proposée au chapitre 011 (charges à caractère général) permet de procéder à divers ajustements mineurs sur les budgets de plusieurs compétences. 60 % de cette somme relèvent de la direction du développement touristique et des grands équipements. Il s'agit notamment de prendre en compte des crédits complémentaires pour un audit sur les stations des Bauges. Cette somme est redéployée depuis la section d'investissement, elle-même réduite pour ce montant (66 980€).

Des crédits sont également prévus pour payer le solde de factures concernant le parc des expositions relatives à l'exercice 2017 et pour financer une étude sur le mode de gestion du nouveau parc aquatique.

Un ajustement des crédits à la baisse est inscrit compte tenu du transfert du pilotage opérationnel du développement touristique à l'office du tourisme.

La somme de 100 000 € au chapitre 66 (charges financières) permet de disposer d'une enveloppe en cas d'augmentation des taux d'intérêt plus rapide que celle anticipée (contexte d'incertitudes internationales).

La somme de 739 096 € au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) se justifie par :

- le versement d'une subvention complémentaire de 139 421 € pour Grand Chambéry Alpes Tourisme en application de l'avenant 1 de la convention d'objectifs,
- le besoin de financement de la résidence des Epinettes,
- des ajustements de contributions pour Savoie Grand Revard et l'Agence Alpine des Territoires,
- une enveloppe permettant de comptabiliser d'éventuels ajustements financiers liés à la révision des statuts et des prises de compétence.

La somme de 200 000 € au chapitre 67 (charges exceptionnelles) permettra de comptabiliser diverses régularisations en lien avec les services du Trésor public. A ce jour, il ne s'agit que d'une enveloppe prévisionnelle. Si elle devait ne pas être consommée, elle sera désinscrite en fin d'exercice.

Une inscription budgétaire de 6 000 000 € est prévue au chapitre 68 (Dotations et provisions) dans l'optique de constituer une provision pour couvrir :

- les risques de déficits des zones en cours d'aménagement par Chambéry-Grand Lac Economie.
- les risques de contentieux sur les différentes compétences de l'agglomération (TEOM, RH...).

La somme de 3 196 980,89 € est comptabilisée au chapitre 023 afin de constater l'autofinancement libre de la collectivité dans le cadre du budget supplémentaire.

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT	1 605 436,47	001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 416 367,47
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 196 980,89
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 159 274,89	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
040	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 100 000,00	040	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	
	PROGRAMMES/OPERATIONS			PROGRAMMES/OPERATIONS	
	104017 - SILLON ALPIN	35 000,00			
	104001 - OPERATIONS ANNEXES SUR VOIRIES	186,00			
	104034 - DERIVATION DU NANT PETCHI	48 000,00			
	204019 - MATERIEL ET PETITS TRAVAUX VELOSTATION	10 000,00			
	204020 - AMENAGEMENTS CYCLABLES	5 168,00		204020 - AMENAGEMENTS CYCLABLES	5 168,00
	204029 - TRAVAUX RESEAU BUS	10 000,00			
	204035 - OPERATION SOUS MANDAT CGLE	70 000,00		204035 - OPERATION SOUS MANDAT CGLE	70 000,00
	104042 - TOURISME	66 980,00		104042 - TOURISME	7 500,00
	104036 - BRAS DE DECHARGE DE LA LEYSSE	29 000,00			
				204037 - VILLENEUVE ZAC COTEAU	250 000,00
	104010 - AFFAIRES GENERALES	150 000,00			
	RESTES A REALISER	12 768 200,00		RESTES A REALISER	7 957 269,00
	TOTAL	17 892 949,36		TOTAL	17 892 949,36

La somme de 1 605 436,47 € correspond au déficit reporté de la section d'investissement 2017.

Pour rappel, le montant des restes à réaliser d'investissement s'élève à 12 768 200 € en dépenses et à 7 957 269 € conformément à la programmation pluriannuelle des investissements, soit un besoin final de financement de 6 416 367,47 €.

Recettes :

La somme de 6 416 367,47 € correspond à l'affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement afin de couvrir la totalité du besoin de financement tel qu'il ressort ci-dessus.

La somme de 3 196 980,89 € prévue au chapitre 021 permet de constater le virement effectué par la section de fonctionnement au titre de l'autofinancement libre.

La somme de 250 000 € inscrite au programme 204037 (Villeneuve ZAC Coteau) comptabilise la participation de la commune de Cognin pour l'année 2018 dans le cadre du projet mené sur la ZAC du Coteau.

La somme de – 5 168 € du programme 204020 (aménagements cyclables) correspond à l'ajustement de l'enveloppe finale du programme de vélos électriques à Cognin. (48 000 € avaient été inscrits au budget primitif).

La somme de 70 000 € permet de comptabiliser la participation de Chambéry-Grand Lac Economie aux travaux réalisés sur le giratoire de la ZI des Landiers en lien avec le réaménagement du nœud autoroutier d'AREA.

La somme de 7 500 € inscrite au programme 104042 (tourisme) correspond au solde de la subvention CTS à percevoir pour le schéma directeur d'aménagement de la Féclaz.

Dépenses :

La somme de 2 100 000 € correspond à la comptabilisation du mécanisme de neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement.

La somme de – 5 168 € du programme 204020 (aménagements cyclables) correspond à l'ajustement de l'enveloppe finale du programme de vélos électriques à Cognin. (48 000 € avaient été inscrits au budget primitif). Cette opération est équilibrée en dépenses et en recettes.

Dans le cadre de l'enveloppe mobilités, 10 000 € sont transférés du programme 204019 (matériel vélo station) vers le programme 204029 (travaux réseau bus).

La somme de 70 000 € (programme 204035) permet de comptabiliser les travaux réalisés sur le giratoire de la ZI des Landiers en lien avec le réaménagement du nœud autoroutier d'AREA.

La somme de 48 000 € (programme 104034) permet d'ajuster la prévision budgétaire pour l'opération de dérivation du Nant Petchi qui n'avait pas pu faire l'objet d'un report de crédits en 2017.

La somme de 150 000 € (programme 104010) programme permet de comptabiliser des dépenses réalisées dans le cadre de l'opération des Barillettes à Saint-Alban-Leyse.

La somme de 29 000 € (programme 104036) permet de comptabiliser les dépenses dans le cadre de la convention de transfert d'ouvrage au sujet du bras de décharge de la Leyse.

La somme de 186 € (programme 104001) permet d'ajuster « symboliquement » le programme 104001 (opérations annexes sur voiries) compte tenu du montant définitif de la dépense engagée.

La somme de 35 000 € inscrite au programme 104017 (Sillon alpin) permet de comptabiliser la participation de la Communauté d'agglomération au financement des études menées sur le Sillon alpin nord.

66 980 € sont désinscrits du programme 104042 (tourisme) pour redéployer ces crédits à la section de fonctionnement comme précisé précédemment.

La somme de 1 159 274,89 € est inscrite au chapitre 16 en dépense afin de pouvoir comptabiliser des opportunités de renégociation de l'encours de dette du budget général.

Ci-dessous, le détail des restes à réaliser d'investissement :

Reports de crédits 2017 vers 2018	Dépenses	Recettes
104008 - ETUDES PROGRAMMATION SBV	3 648,00	-
104023 - PLAN PISCINES	45 520,00	-
104025 - AIRE DE LAVAGE ET STATION CARB	182 496,00	127 376,00
104027 - PONT SAINT CHARLES - COGNIN	200 000,00	-
104032 - MATERIEL ET CONTENEURISATON	37 913,00	
104034 - DERIVATION DU NANT PETCHI	38 400,00	
104040 - MISE AUX NORMES DECHETTERIES	175 832,00	
104041 - NOUVELLE PISCINE D'AGGLOMERATI	409 365,00	
104042 - TOURISME	128 990,00	18 520,00
104043 - PARC EVENEMENTIEL DU PHARE	2 585 709,00	-
204001 - FDC POLITIQUE DE LA VILLE	100 000,00	-
204002 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	208 468,00	-
204004 - CREATION REHAB.TERRAIN ET AIRE	1 366 227,00	
204007 - ENTRET RENOUVT MATERIEL DECA	179 937,00	733 150,00
204008 - FDC EQUIPTS CULTURELS	245 000,00	-
204009 - GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	271 176,00	-
204014 - MOYENS DES SSI	342 139,00	-
204015 - VIC- GROS RENT VOIRIE TVX NOUV	1 788 240,00	534 140,00
204016 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES	710 537,00	8 750,00
204017 - POTEAUX INCENDIES	40 179,00	-
204018 - PRU 1 ET 2	73 641,00	91 666,00
204019 - MAT ET PETITS TVX VELOSTATION	23 344,00	
204020 - AMENAGEMENTS CYCLABLES	616 927,00	112 000,00
204022 - ESPACES NAT ET AGRICULTURE	396 281,00	281 202,00
204023 - AMENAGEMENT PONCTUEL RESEAU TC	227 961,00	-
204025 - ACHAT GLOBALISE MATERIEL	9 156,00	
204027 - RESERVE FONCIERE	32 938,00	
204028 - FOND DE CONCOURS CISALB	48 495,00	
204029 - TVX DE RESTRUCTURATION RESEAU	1 035 436,00	779 017,00
204030 - PLUI PLAN LOCAL URB INTERCO	352 708,00	-
204035 - OPERATIONS SOUS MANDAT CGLE	891 537,00	
HORS PROGRAMMES	-	5 271 448,00
Total	12 768 200,00	7 957 269,00

La somme de 5 271 448€ (hors programmes) comptabilisée en recettes se décompose de la manière suivante :

- 5 050 000€ au chapitre 16 – Emprunts.
- 221 448€ au chapitre 23 – compte 238 remboursements sur avances.

Budget distinct de la régie de l'eau

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		002	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	3 788 404,16
012	CHARGES DE PERSONNEL				
022	DEPENSES IMPREVUES	- 150 000,00			
014	ATTENUATION DE PRODUITS		70	PRODUITS DES SERVICES	
66	CHARGES FINANCIERES		013	ATTENUATION DE CHARGES	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 788 404,16	73	FISCALITE	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION		74	SUBVENTIONS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	150 000,00	75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	
68	DOTATIONS ET PROVISIONS	1 000 000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	
042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
	TOTAL	3 788 404,16		TOTAL	3 788 404,16

La somme de 3 788 404,16 € correspond à la reprise du résultat de fonctionnement conformément à l'affectation de résultat délibérée par le Conseil communautaire,

Une inscription budgétaire de 1 000 000€ est prévue au chapitre 68 – Dotations et provisions afin de disposer d'une enveloppe de crédits complémentaires dans le cadre de la politique de provision mise en place par la collectivité.

La somme de 2 788 404,16 € est inscrite au chapitre 023 au titre du virement à la section d'investissement (autofinancement libre).

150 000€ sont basculés du chapitre 022 Dépenses imprévues vers le chapitre 67 au titre des opérations de régularisation des rôles d'avenants liés à la facturation aux abonnés.

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT		001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT	2 866 989,46
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 788 404,16
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000 000,00	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- 1 959 260,62
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
040	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		040	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	
4581	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	30 000,00	4582	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	30 000,00
	RESTES A REALISER	2 784 787,00		RESTES A REALISER	88 654,00
	TOTAL	3 814 787,00		TOTAL	3 814 787,00

La somme de 2 866 989,46 € correspond à la reprise du résultat d'investissement conformément à l'affectation de résultat délibérée par le Conseil communautaire.

La somme de 2 788 404,16 € est inscrite au chapitre 021 au titre du virement de la section de fonctionnement (autofinancement libre).

30 000 € sont prévus en dépense et en recette au chapitre 458 afin de comptabiliser les dépenses et recettes dans le cadre de l'opération de travaux avenue Desfrancois à Chambéry.

1 000 000 € sont inscrits au chapitre 16 en dépense afin de pouvoir comptabiliser des opportunités de renégociation de l'encours de dette de la régie de l'eau potable.

Enfin, la somme de 1 959 260,62 € est désinscrite du chapitre 16 en recette afin de réduire le besoin de l'emprunt de l'année 2018.

Pour rappel, les restes à réaliser d'investissement s'élèvent à 2 784 787 € en dépenses et 88 654 € en recettes.

Le détail des restes à réaliser par chapitre figure dans le rapport du compte administratif.

Budget distinct de la régie de l'assainissement (collectif et non collectif)

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
002	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT - ANC	2 051,85	002	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT - ASST COLLECTIF	5 794 894,02
RESULTAT FINAL AC + ANC					5 792 842,17
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
012	CHARGES DE PERSONNEL				
014	ATTENUATION DE PRODUITS		70	PRODUITS DES SERVICES	
22	DEPENSES IMPREVUES				
66	CHARGES FINANCIERES		013	ATTENUATION DE CHARGES	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 792 842,17	73	FISCALITE	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION		74	SUBVENTIONS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	
68	DOTATIONS ET PROVISIONS	2 000 000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	
042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
TOTAL		5 794 894,02	TOTAL		5 794 894,02

La somme de 5 792 842,17 € correspond à la reprise du résultat de fonctionnement, elle comprend un excédent de 5 794 894,02 € pour l'assainissement collectif et un déficit de 2 051,85 € pour l'assainissement non collectif conformément à l'affectation de résultat délibérée par le Conseil communautaire.

La somme de 3 792 842 17 € est inscrite au chapitre 023 au titre du virement à la section d'investissement (autofinancement libre).

Une inscription budgétaire de 2 000 000€ est prévue au chapitre 68 – Dotations et provisions afin de disposer d'une enveloppe de crédits complémentaires dans le cadre de la politique de provision mise en place par la collectivité.

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT - ASST COLLECTIF		001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT - ASST COLLECTIF	6 330 010,88
	RESULTATS D'INVESTISSEMENT - ANC	-		RESULTATS D'INVESTISSEMENT - ANC	-
RESULTAT FINAL AC + ANC					6 330 010,88
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 792 842,17
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000 000,00	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- 2 276 133,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 432 618,05	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
040	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		040	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	
	RESTES A REALISER	5 902 824,00		RESTES A REALISER	488 722,00
TOTAL		8 335 442,05	TOTAL		8 335 442,05

La somme de 6 330 010,88 € correspond à la reprise du résultat d'investissement conformément à l'affectation de résultat délibérée par le Conseil communautaire. Elle comprend uniquement un excédent pour l'assainissement collectif, le résultat d'investissement de l'assainissement non collectif étant de 0.

La somme de 3 792 842,17 € est inscrite au chapitre 021 au titre du virement de la section de fonctionnement (autofinancement libre).

Il est proposé d'inscrire une enveloppe complémentaire de 1 432 618,05 € sur l'opération du bassin de stockage et de rétention des eaux compte tenu de la perception fin 2017 d'un premier acompte de subvention de l'Agence de l'Eau et du versement intégral de l'avance remboursable dans le cadre du projet.

1 000 000 € sont inscrits au chapitre 16 en dépense afin de pouvoir comptabiliser des opportunités de renégociation de l'encours de dette de la régie de l'assainissement.

Enfin, la somme de 2 276 133 € est désinscrite du chapitre 16 en recette afin de réduire le besoin de l'emprunt de l'année 2018 et de le porter à 0.

Pour rappel, les restes à réaliser d'investissement s'élèvent à 5 902 824 € en dépenses et 488 722 € en recettes. Le détail des restes à réaliser par chapitre figure dans le rapport du compte administratif.

Budget annexe transports

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		002	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	2 362 210,04
012	CHARGES DE PERSONNEL				
014	ATTENUATION DE PRODUITS		70	PRODUITS DES SERVICES	
66	CHARGES FINANCIERES		013	ATTENUATION DE CHARGES	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 918 452,00	73	FISCALITE	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION		74	SUBVENTIONS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	43 758,04	75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	
68	DOTATIONS ET PROVISIONS	400 000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	
042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
	TOTAL	2 362 210,04		TOTAL	2 362 210,04

La somme de 2 362 210,04 € correspond à la reprise du résultat de fonctionnement conformément à l'affectation du résultat délibérée par le Conseil communautaire. Le budget annexe transports et celui des transports scolaires ont été fusionnés depuis le 1^{er} janvier 2018. La reprise du résultat est donc le cumul des deux budgets.

La somme de 1 918 452 € est inscrite au chapitre 023 au titre du virement à la section d'investissement (autofinancement).

Une inscription budgétaire de 400 000 € est proposée au chapitre 68 (Dotations et provisions) dans un contexte de mise en œuvre d'une nouvelle délégation de service public.

Enfin, une somme de 43 758,04 € a été inscrite au chapitre 67, ce qui permet de procéder à des régularisations de titres émis sur exercice antérieur à la demande du Trésorier et de solder d'éventuelles charges exceptionnelles à venir mais non identifiées à ce jour.

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT		001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT	1 117 355,64
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	946 681,36
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 918 452,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- 1 918 452,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
040	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		040	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	
	RESTES A REALISER	3 580 719,00		RESTES A REALISER	1 516 682,00
	TOTAL	3 580 719,00		TOTAL	3 580 719,00

La somme de 1 117 355,64 € correspond à la reprise du résultat d'investissement conformément à l'affectation du résultat délibérée par le Conseil communautaire.

Afin de couvrir le déficit des restes à réaliser, 946 681,36 € ont été inscrits au chapitre 10.

La somme de 1 918 452 € est inscrite au chapitre 021 au titre du virement de la section de fonctionnement (autofinancement).

Enfin, la somme de 1 918 452 € est désinscrite du chapitre 16 en recettes afin de réduire le besoin de l'emprunt de l'année 2018.

Pour rappel, les restes à réaliser d'investissement s'élèvent à 3 580 719 € en dépenses et 1 516 682 € en recettes. Ils s'expliquent par un décalage dans la réception des factures liées aux commandes de bus passées en 2017.

Le détail des restes à réaliser par chapitre figure dans le rapport du compte administratif.

Budget distinct salubrité

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		002	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	197 392,70
012	CHARGES DE PERSONNEL				
014	ATTENUATION DE PRODUITS		70	PRODUITS DES SERVICES	
66	CHARGES FINANCIERES		013	ATTENUATION DE CHARGES	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	127 392,70	73	FISCALITE	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION		74	SUBVENTIONS	- 65 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	
68	DOTATIONS ET PROVISIONS		77	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	
042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
	TOTAL	132 392,70		TOTAL	132 392,70

La somme de 197 392,70 € correspond à la reprise du résultat de fonctionnement conformément à l'affectation du résultat délibérée par le Conseil communautaire.

La somme de 65 000 € est désinscrite du chapitre 74 car il s'agissait d'une subvention d'équilibre votée au budget primitif qui n'a donc plus lieu d'être.

La somme de 127 392,70 € est inscrite au chapitre 023 au titre du virement à la section d'investissement (autofinancement).

Enfin, la somme de 5 000 € est inscrite au chapitre 67, ce qui permet de procéder à des régularisations de titres émis sur exercices antérieurs à la demande du trésorier et de solder d'éventuelles charges exceptionnelles à venir mais non identifiées à ce jour.

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT		001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT	124 194,26
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	78 985,74
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	127 392,70
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- 7 392,70
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
040	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		040	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	
	PROGRAMMES/OPERATIONS			PROGRAMMES/OPERATIONS	
	201701 - SALUBRITE BAUGES	120 000,00			
	RESTES A REALISER	203 180,00		RESTES A REALISER	-
	TOTAL	323 180,00		TOTAL	323 180,00

La somme de 124 194,26 € correspond à la reprise du résultat d'investissement conformément à l'affectation du résultat délibérée par le Conseil communautaire.

Afin de couvrir le déficit des restes à réaliser, 78 985,74 € sont inscrits au compte 1068.

La somme de 127 392,70 € est inscrite au chapitre 021 au titre du virement de la section de fonctionnement (autofinancement libre).

La somme de 120 000 € est inscrite au programme 201701 – Salubrité Bauges afin de permettre le financement du plan d'investissement défini en matière de conteneurisation.

Enfin, la somme de 7 392,70 € est désinscrite du chapitre 16 en recettes afin de diminuer le besoin de l'emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

Pour rappel, les restes à réaliser d'investissement s'élèvent à 203 180 € en dépenses.
Le détail des restes à réaliser par chapitre figure dans le rapport du compte administratif.

Vu les crédits inscrits aux budgets primitifs 2018,

Vu les résultats des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017 affectés par délibérations du Conseil communautaire du 14 juin 2018,

Vu l'avis de la commission des finances du 31 mai 2018,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les budgets supplémentaires 2018 selon les termes ci-dessus.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 098-18 C

Objet de l'acte : RD - Budgets supplémentaires 2018 des budgets de Chambéry métropole - Cœur des Bauges

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 3 - Budget supplémentaire

Date de l'acte : 14 juin 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180614-lmc1H20841H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20841H1

Date de transmission en Préfecture : 25 juin 2018

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2018